



Madrillet
mon plateau



Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray
Nouveau programme national
de renouvellement urbain (NPNRU) 2019-2025

Charte de participation citoyenne

Introduction

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray favorise la participation la plus large des citoyens et usagers aux décisions qui les concernent. Ainsi, régulièrement et sous des formes diverses, les habitants sont associés à la gestion et à l'évolution de leur cadre de vie.

Depuis 2009, cette démarche est d'ailleurs constitutive du Projet de ville stéphanois au travers d'une de ses quatre finalités, « échanger de l'humanité ». Il y est notamment affirmé les rôles spécifiques et complémentaires des élus et des habitants. Les élus y sont désignés comme les porteurs et les animateurs de projets construits avec la population, à partir de ses besoins. L'expertise des agents municipaux et autres techniciens contribue à la mise en œuvre de ces projets.

Avec le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui se déploie sur le plateau du Madrillet à compter de 2019, la Ville confirme une fois de plus cette volonté. Il s'agit de donner la possibilité aux habitants de devenir des citoyens acteurs de la transformation de leur environnement.

Le contexte

Le NPNRU du Château blanc s'inscrit dans une lignée de programmes de renouvellement urbain à l'œuvre sur le quartier depuis de nombreuses années. Cette nouvelle étape vise essentiellement à renforcer l'attractivité du plateau du Madrillet en faisant du Château blanc un centre de vi(ll)e avec des commerces et des services répondant aux besoins des habitants sur un périmètre large. Il s'agit également de qualifier les espaces publics (places, cheminements piétons...) afin d'ouvrir ce territoire et de faciliter les usages et les déplacements des habitants.

Enfin, un volet important de ce NPNRU vise à engager un travail de requalification des copropriétés privées dégradées du secteur.

Il figure pleinement dans le contrat unique global piloté par la Métropole Rouen Normandie.

Ce programme est le fruit d'une vision et d'une ambition pour l'avenir de ce secteur de la ville, d'ores et déjà affichées par les élus devant l'Agence nationale de renouvellement urbain (Anru) et ses partenaires.

Les grands principes de la charte

La Ville affirme sa volonté d'aller à la rencontre de la population afin d'améliorer la qualité des projets de renouvellement urbain, en mettant clairement à la disposition des habitants les éléments de compréhension des enjeux et des finalités. La participation citoyenne est définie comme un levier soutenant l'intérêt général.

1) Mise à disposition des éléments de compréhension

La Ville s'engage à mettre à disposition du public les informations concernant le NPNRU dans le journal d'information Le Stéphanaïs, à la Maison du projet, dans le journal de proximité, sur le site internet de la Ville. Une exposition sur le projet est visible à la Maison du projet. Elle sera enrichie au fur et à mesure de l'avancée des projets. Un agent municipal est à disposition du public pour répondre aux questions ou orienter vers le bon interlocuteur. La Ville s'appuie sur les événements existants sur le territoire pour diffuser et recueillir de l'information et susciter le débat.

2) Expérimentation de formes diverses de participation

La participation du plus grand nombre est encouragée. Pour cela, la Ville fait le choix de diversifier les modes de participation. De formes relativement simples à des propositions demandant un investissement plus fort, la diversité des propositions vise à tenter de mobiliser des publics qui la plupart du temps ne s'expriment pas.

Cette diversité des publics doit permettre de révéler les besoins émergents ainsi que les usages réels des habitants.

Pour les participants, la Ville s'emploie à présenter les projets et leurs enjeux sous forme de supports pédagogiques et compréhensibles par tous.

3) Différents échelons sur l'échelle de la participation

Information – consultation – concertation – co-construction, il existe différents niveaux de participation des citoyens à la vie locale.

Pour chaque volet de son programme, la Ville mobilisera les habitants en fonction de ses contraintes et des objectifs poursuivis en proposant le niveau de participation le plus adapté aux modalités des projets.

Différents niveaux de participation :

- 👉 **L'information du public :** le projet est présenté au public, dans un souci de partage d'un maximum d'éléments permettant au plus grand nombre d'en cerner les enjeux (expositions, réunions publiques, journaux d'information...).
- 👉 **La consultation :** un avis de la population est sollicité sur le projet. La Ville écoute et nourrit sa réflexion avec les retours des habitants.
- 👉 **La concertation :** un espace d'échange est ouvert avec la population et la Ville sur l'opportunité du projet. Lors de ce débat, les participants influent sur le projet final en l'enrichissant, en devenant des auxiliaires de sa conception et en fournissant aux élus des éléments d'aide à la décision.
- 👉 **La co-construction :** les projets sont partagés du début à la fin. La population conçoit les projets aux côtés des élus ou participe activement à leur réalisation.

Transparente sur ses objectifs, ses contraintes et les invariants de ses projets, la Ville s'attache à partager les éléments nécessaires à faire de chaque participant un acteur éclairé des débats qu'elle ouvre.

4) L'évaluation de la participation

À la fin d'une phase de projet à laquelle a été associée une démarche de participation citoyenne, la Ville précise la manière dont les besoins et propositions des habitants et usagers ont été pris en compte. Une évaluation est menée et partagée avec les participants. 🍌

